

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 MAI 2025**

Délibération n° 2025-03-40

Date de la convocation : 17 mai 2025

Nombre de conseillers en exercice : **20**
Nombre de conseillers présents : **14**
Nombre de procurations : **5**
Votes : **19**

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Le vingt-trois mai deux-mil-vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, MANDON Geneviève, CHAVANA Jean Luc, MERLE Evelyne, THOUMY Denis, BASTY Jean Pierre, FAURE Pascal, LAROIX Laurence, BESSON Hélène, LESCANNE Etienne, RAYMOND Jonathan, ORIOL Jessica, MASSARDIER Alexandre.

Procurations :

ROCHETIN Pascale, procuration à SEUX Christian
TEYSSIER Michel, procuration à THOUMY Denis
CROZET Hélène, procuration à MANDON Geneviève
LARGERON Olivier, procuration à FAURE Pascal
EBOLI Laure, procuration à MERLE Evelyne

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20250523-2025-03-40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2025

Absent excusé : SANTIAGO François

Secrétaire :

BESSON Hélène

**OBJET : CONVENTION AVEC LE CENTRE MUSICAL DU HAUT-PILAT POUR
L'VEIL MUSICAL EN MILIEU SCOLAIRE 2025/2026**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la convention qui permettra au Centre Musical du Haut-Pilat d'intervenir en milieu scolaire dans chacune des écoles de la commune.

Il indique que le taux horaire applicable à partir de la rentrée de septembre 2025 sera de 1 726 € pour une heure d'intervention chaque semaine de l'année scolaire 2025/2026.

Le coût total de cette prestation serait donc de 8 630 € pour :

- Ecole de l'Etang2 h/semaine
- Ecole Saint Joseph.....2 h/semaine
- Ecole de la République.....1 h/semaine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE cette proposition ;
- AUTORISE le maire à signer la convention.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIE CONFORME.

A SAINT-GENEST-MALIFAUX, le 23 mai 2025.

Le Maire
Vincent DUCREUX

La secrétaire de séance
Hélène BESSON